

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

212 | 2014

Varia

Alain Testart (1945-2013)

L'Ailleurs et l'Avant

Laurent Barry, Valérie Lécivain, Christophe Lemardelé et Bernard Moizo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23715>

DOI : 10.4000/lhomme.23715

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 27 octobre 2014

Pagination : 7-21

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Laurent Barry, Valérie Lécivain, Christophe Lemardelé et Bernard Moizo, « Alain Testart (1945-2013) », *L'Homme* [En ligne], 212 | 2014, mis en ligne le 24 octobre 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23715> ; DOI : 10.4000/lhomme.23715

Alain Testart (1945-2013)

L'Ailleurs et l'Avant

**Laurent Barry, Valérie Lécrivain,
Christophe Lemardelé
& Bernard Moizo**

ALAIN TESTART, anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS, nous a quittés il y a maintenant un an, alors qu'il venait de recevoir le Prix Guizot de l'Académie française et le Prix Émile Girardeau de l'Académie des sciences morales et politiques pour son livre *Avant l'histoire* (2012a). Il s'est éteint à l'âge de 68 ans, le 2 septembre 2013,



Alain Testart, Avignon, 2004 (cl. Valérie Lécrivain)

des suites d'une longue maladie en nous laissant une œuvre à la fois ambitieuse, singulière et indépendante. Ambitieuse, car à la suite des grandes théories des pères fondateurs, son œuvre édifie une sociologie générale sans renoncer à la spécificité des champs d'étude de la discipline. Singulière, car son œuvre ouvre allégrement les frontières disciplinaires : spécialiste des Aborigènes d'Australie, il renoue le dialogue avec de nombreuses disciplines avec lesquelles la collaboration avait été rompue, comme l'archéologie préhistorique et proche-orientale, l'assyriologie, l'Antiquité romaine, l'histoire du droit ou l'histoire des religions. Indépendante, car Alain Testart a toujours défendu avec courage la légitimité d'un projet scientifique se donnant pour objet l'évolution des formes sociales, tout en prenant ses distances avec l'évolutionnisme spéculatif du XIX^e siècle et le néo-évolutionnisme américain du XX^e siècle. La démarche d'Alain Testart a souvent évoqué, pour beaucoup d'entre nous, l'image de ces expéditionnaires découvreurs de l'Océanie qui étaient à la fois artistes,

HOMMAGE

botanistes, zoologues, géographes et ethnologues, ces « hommes-orchestres » du XIX^e et début du XX^e siècle à qui nous devons tant et qui excellaient dans de nombreux domaines scientifiques, domaines qui par la suite allaient graduellement se spécialiser, devenir des disciplines et se distancier au point parfois de s'ignorer¹.

Alain Testart a découvert les sciences sociales et humaines à l'École nationale supérieure des mines de Paris. À 26 ans, après l'obtention de son diplôme d'ingénieur, il tente de se réorienter et doit choisir entre ses nouvelles passions du moment, la philosophie, la psychanalyse et l'ethnologie, optant pour cette dernière. Il entre au CNRS en 1982, successivement membre de l'équipe « Appropriation sociale de la nature » du Muséum national d'histoire naturelle, puis du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative à l'Université Paris X Nanterre. Membre du Laboratoire d'anthropologie sociale au Collège de France, depuis 1997, il anime de nombreux séminaires de recherche dont celui intitulé « Anthropologie et sociologie comparative des institutions ». À partir de 2004, il tient séminaire au Collège de France où il expose le contenu de ce qui forme maintenant les quatre volumes de ses *Principes de sociologie générale* (2004-2010).

Tenter de rendre compte de son œuvre, même brièvement, revient à rendre hommage à ce grand esprit qui était sur le point de faire converger de nombreuses recherches ensemble.

Alain Testart et l'ethnographie des Aborigènes

Très vite et en seulement quelques années, Alain Testart est devenu l'un des meilleurs spécialistes de l'anthropologie aborigéniste, apportant des avancées théoriques et conceptuelles qui, si elles ne firent pas l'unanimité dans un premier temps, sont à présent reconnues et ont fait école. Il se lança avec courage dans des domaines et des problématiques qui faisaient débat au sein de la discipline, et ce, dès son premier article sur les bandes et clans en Australie (1978b). Il reprit à son compte certains des questionnements de Mauss, Durkheim et Lévi-Strauss qui, avant lui, avaient vu dans l'ethnographie des Aborigènes d'Australie un matériau particulièrement adapté aux approches plus larges et théoriques sur la parenté, l'organisation sociale ou la religion. Dès la parution de son premier ouvrage *Des classifications dualistes en Australie* (1978a), et peu de temps après avoir soutenu sa thèse qu'il fit en un an (sous la direction de Jacques Barrau), il encadra ses premiers étudiants en maîtrise d'ethnologie

1. Comme l'a illustré Philippe Descola au début de sa leçon inaugurale (2001).

à Paris X Nanterre. Il rejoindra plus tard ce laboratoire pour y enseigner et y animer la vie scientifique ; c'est là qu'il publia son second ouvrage consacré aux sociétés de chasseurs-cueilleurs (1982), dont l'analyse repose largement sur l'ethnographie australienne – mais aussi sur celle qui deviendra son deuxième « laboratoire », l'Amérique du Nord.

L'ethnographie des Aborigènes d'Australie, récente ou ancienne, Alain Testart la possédait sans doute mieux que quiconque au sein de la communauté internationale des aboriginalistes. Cette quête constante des données de terrain brutes² est peut-être due à sa grande frustration de n'avoir pas pu lui-même, essentiellement pour des raisons de santé, faire un terrain en Australie où il fit pourtant plusieurs séjours. Sa tentative d'effectuer un terrain en Malaisie tourna court à la suite de problèmes graves liés à son premier cancer. Fragilisé par la suite par d'autres cancers, ses rencontres avec les ethnographes lui étaient dès lors capitales comme en témoigne Bernard Moizo, qui fut également un temps son élève :

« Il me suffit de me remémorer nos longues discussions, sur la parenté, l'initiation ou les mythes que j'illustrais abondamment de mes propres données de terrain collectées durant deux années passées dans les Kimberleys, pour immédiatement voir ce pétilllement dans son regard causé tout autant par l'excitation intellectuelle que par la frustration de l'absence du terrain. Il me confia au sortir d'un séminaire que j'avais présenté à Nanterre, sur les cycles d'initiation dans la région où j'avais travaillé, que nos échanges, très nombreux et réguliers à cette époque, l'avaient motivé pour relancer et "finaliser", disait-il, le volet consacré aux Aborigènes d'Australie dans son abondante production écrite, dont la trame dans sa totalité était déjà décidée depuis bien longtemps dans une quête dont lui seul connaissait le but final ».

Il lui arrivait souvent de solliciter ponctuellement certains spécialistes pour un complément d'information ou sur un point de discussion. Il échangeait aussi beaucoup avec des chercheurs français australianistes chez qui il a sans nul doute contribué – au moins en partie – à susciter l'intérêt pour les Aborigènes, et auxquels il a rendu parfois hommage pour la qualité de leurs travaux (1997).

De 1977 à 1998, il publia de nombreux travaux consacrés aux sociétés aborigènes d'Australie, dans le domaine de l'économie des sociétés de chasseurs-cueilleurs (1982, 1985, 1986), de la religion et de l'initiation (1992, 1993a, 1993d), du droit (1994), du rapport de l'homme à l'animal dans les représentations (1987), du mariage (1996b) et, enfin, dans celui de la parenté.

2. Notamment celles rassemblées dans les ethnographies de Spencer et Gillen qu'il affectionnait tout particulièrement.

La parenté australienne

10

Lorsqu'il s'aventurera sur ces terres déjà maintes fois arpentées qui composent le domaine des études de parenté, Alain Testart fera montre de sa capacité à s'arroger deux qualités qui ne font pourtant pas toujours bon ménage : l'érudition et la parfaite connaissance de son sujet, d'une part, et la rigueur logique exemplaire mise en œuvre dans l'examen des faits ethnographiques, de l'autre. La pièce maîtresse de son œuvre sur ce thème, *La Parenté australienne. Étude morphologique* (1996a) sera précédée de quelques études de cas ponctuels³, mais surtout de courts essais dévoilant une partie des observations (en particulier sur le rapport que l'alliance entretient au temps)⁴ qu'il allait développer plus avant dans son ouvrage. Dans ce dernier, il déploie une analyse mathématique de haute volée – on retrouve ici l'ingénieur diplômé de l'École des mines – qu'il applique savamment à l'analyse des structures de parenté de dizaines de groupes aborigènes répartis sur l'ensemble du continent austral. L'analyse axiomatique qu'il propose dans cet essai est bien trop complexe pour qu'on puisse la résumer ici en quelques lignes ou même en quelques pages. Tachons du moins de dégager quelques-uns des enseignements principaux que l'on peut tirer de sa lecture.

Le premier tient au fait, comme Alain Testart le signale d'emblée dans la préface de ce volume, qu'en Australie la parenté offre un cadre taxinomique global à la société, une systématique qui sert véritablement à tous les usages sociaux, qu'ils soient politiques, économiques, rituels ou religieux. En ce sens, elle n'a nulle part son pareil en ce qu'aucune autre société de par le monde n'a probablement accordé à la parenté une fonction holiste d'une telle importance, celle d'une classification totale et englobante. Comme l'écrit Alain :

« Qu'est-ce donc que la parenté australienne ? C'est la classification qui fournit à la société ses cadres principaux. Les sociétés australiennes, en effet, se pensent en fonction de ces cadres et c'est en fonction des catégories de parenté qu'elles définissent leur économie, leur rituel, leur religion, leurs échanges, les actions possibles des hommes et des femmes. La parenté est la structuration fondamentale de la société et de son idéologie. Il est dans la vocation de cette parenté de tout classer » (1996a : 12).

La seconde leçon qui ressort de la lecture de cette œuvre tient à un phénomène plus spécifique mais néanmoins central dans les études de parenté, à savoir le rôle que joue la filiation dans la détermination de la position d'un individu au sein de l'espace social et, partant, aux possibilités qui s'offriront à lui en termes d'identité, d'appartenance, de mariabilité.

3. Comme celle sur les Warlpiri (Australie centrale) (1993c).

4. Cf. « La réversibilité du temps et le mariage des cousins croisés » (1993b). Alain Testart reviendra par la suite sur ce thème dans un autre article (2000).

Or, ici, Alain Testart va prendre le contre-pied des études australianistes classiques – de Radcliffe-Brown à Lévi-Strauss – et il va nous montrer que l'idée de lignées, de lignages ou de clans, bref l'idée de « filiation unilinéaire », n'a en aucun cas en Australie une fonction motrice. La filiation n'est pas ici un élément central ou essentiel pour l'organisation des systèmes de parenté, mais simplement l'une des nombreuses manières dont il est possible d'*affilier* un individu – d'affirmer son appartenance – à un groupe. C'est bien *l'affiliation parentale à un groupe* et non pas *la filiation* entendue au sens classique que lui accordent les anthropologues depuis Rivers qui va déterminer le destin des individus qui le composent⁵. Une fois encore, la dimension purement taxinomique des systèmes de parenté prévaut dans la vision de cet auteur sur celles, bien plus essentialistes, du fonctionnalisme et du structuralisme qui mettaient impérativement au centre de leurs préoccupations les fonctions d'unités sociologiques concrètes et pérennes : les groupes de filiations, les lignages et les clans. Pour Alain Testart, la parenté en Australie envisage finalement ces artefacts sociologiques concrets comme de simples éléments dans une collection de supports métaphoriques relativement interchangeables ; éléments toujours subordonnés *in fine* à l'idée princeps, centrale et récurrente de classification. La parenté australienne est une grammaire qui vise à mettre en ordre le monde, et comme toute grammaire, elle est relativement indifférente au vocabulaire et à la nature des termes – lignage, clans, sections, moitiés – dont elle use.

C'est ce qu'il développera de façon plus générale par la suite dans ses *Principes de sociologie générale*. À chaque société sa classification sociale : alors que la parenté vaut pour l'Australie, au sein d'autres sociétés d'autres classifications sociales permettent d'expliquer d'autres structures fondamentales.

De la mythologie comparée au sacrifice

Au début des années 1990, Alain Testart publia coup sur coup deux ouvrages d'anthropologie religieuse ayant une portée générale, l'un axé sur les croyances, l'autre sur les rites. Le premier, *Des mythes et des croyances* (1991a), très ambitieux, s'efforçait de mettre en évidence une énigmatique

5. « Nous avons déjà signalé qu'il y avait en Australie trois types de clans : des clans patrilineaires, des clans matrilineaires, et des clans "conceptionnels" ou "locaux de naissance" [...]. L'Australie joue donc indifféremment avec des phénomènes unilinéaires et des phénomènes non unilinéaires : cela suffit à assurer [...] que l'unilinéarité n'a aucun rapport privilégié en Australie. Le fait qu'il y ait des "clans" australiens non unilinéaires [...] suggère également que le clan australien ne soit pas défini fondamentalement comme un groupe de filiation, mais bien comme un groupe d'affiliation : un individu sera affilié de façon univoque (c'est là l'important) à une classe au sein d'une classification quelle que soit la méthode, en tenant compte du père, de la mère, de la conception ou de n'importe quoi d'autre » (Testart 1996a : 373).

structure « S », expression d'une structure explicative sous-jacente qui rend compte de la pensée symbolique, censée recouvrir les divers éléments ambivalents des sociétés humaines (sang et sperme principalement). Le point de départ de cet ouvrage s'inscrit dans le prolongement de ses découvertes antérieures⁶ concernant le rôle de l'idéologie du sang au sein des chasseurs-cueilleurs et la logique du *cumul des identiques*⁷. Dans sa forme, *Des mythes et des croyances* rappelait les travaux d'une anthropologie plaisante, stimulante, ayant recours à l'explication symbolique. Ce type d'explication, bien que séduisant et tout à fait opérant, par exemple dans son petit ouvrage posthume sur le même thème, *L'Amazone et la cuisinière*⁸ (2014), nous emmène dans le monde des croyances qu'il est quelquefois délicat d'ancrer dans un réel sociétal. Son attention sur les substances, en revanche, est sans doute ce qui est le mieux à même de rendre compte du religieux comme producteur de rites et de mythes, et ce, en ne considérant les substances non plus pour elles-mêmes mais dans les rapports ambivalents (bénéfiques/maléfiques) qu'elles induisent. Le second livre, *Des dons et des dieux* (1993a), plus concret dans sa problématique – la forme de la religion relève-t-elle de la forme de la société? –, posait les jalons d'une réflexion sur les rites et la représentation religieuse. Alors que *Des mythes et des croyances* est un ouvrage marqué quelque peu par le structuralisme, même s'il se différencie nettement des *Mythologiques* de Lévi-Strauss pour ce qui est de son contenu et de ses méthodes, *Des dons et des dieux* ouvre sa recherche vers une socio-anthropologie déterminée et détachée du seul symbolisme.

Avec *Des dons et des dieux*, Alain Testart montrait l'évidence : pour qu'il y ait des offrandes et des sacrifices, il faut qu'il y ait des dieux – ce que n'ont précisément pas les Aborigènes australiens. Avec son goût pour les définitions, si nécessaires quand on prétend avoir une démarche scientifique⁹, il montrait encore que l'on pouvait nettement distinguer l'offrande du sacrifice : le sacrifice, d'une part, consistait en la destruction partielle ou totale de ce qui est offert et, d'autre part, répondait bien plus à un dû qu'à un don dans un rapport de dépendance à des entités surnaturelles. Cette rigueur dans la définition de l'offrande et du sacrifice l'amena par la suite à bien distinguer le sacrifice humain des « morts d'accompagnement »¹⁰ dans *La Servitude volontaire* (2004a), ouvrage dans lequel il

6. Cf. : *Le Communisme primitif* (1985), *Essai sur les fondements de la division sexuelle du travail chez les chasseurs-cueilleurs* (1986) et *De la nécessité d'être initié* (1992).

7. Notion inspirée par Françoise Héritier (1979).

8. Cf. la note de lecture de Caroline Grillot, dans ce volume, pp. 57-62.

9. « On s'étonne parfois de ce que j'attache tant d'importance aux questions de définition. Je m'étonne quant à moi de ce qu'on leur en attache si peu » (2001a : 8).

10. Individus mis à mort lors du décès d'un personnage.

mettait à profit données archéologiques et sources antiques en comparaison de ses connaissances ethnographiques. Indiquons, ici, que l'effort de conceptualisation fourni par Alain Testart, parfois spectaculaire, a déjà fait date parmi les archéologues¹¹ (Gallay 2006 ; Guilaine 2009 ; Testart, avec la collaboration de Jeunesse, Baray & Boulestin 2010). Cette approche comparative se retrouve plus encore dans *La Déesse et le grain*, ouvrage indispensable pour qui veut s'émanciper de la fascination exercée par le symbolique trop souvent assimilé à du religieux. Ici, il s'attacha à rejeter l'interprétation religieuse quand celle-ci a des allures « romantiques » – les fameuses statuettes figurant des « déesses-mères » à l'origine de l'agriculture – et à faire appel à elle quand l'iconographie réclame l'idée du sacrifice – pour Çatal Höyük, célèbre site anatolien du Néolithique. La conclusion à laquelle il parvenait était d'ordre évolutionniste et relevait d'une anthropologie plus générale puisqu'elle ne se contentait pas d'être l'ethnologie des *autres* en prenant en compte uniquement « notre » préhistoire (2012b). Quoi qu'il en soit, dans un cadre plus large, elle ne faisait qu'étendre et affiner la comparaison synchronique et uniquement ethnographique du livre *Des dons et des dieux* :

« Ce qui est révolutionnaire dans le Néolithique, c'est l'apparition de ce couple que l'on ne voit nulle part au Paléolithique, celui entre maîtrise et servitude [...]. Ce qui apparaît ici pour la première fois, c'est l'image de la dépendance. Car on ne sacrifie jamais que des êtres dépendants à des entités surnaturelles dont on croit dépendre » (2010 : 104).

Si le religieux ne fut pas l'unique objet de ses préoccupations, c'est parce qu'il ne peut être que l'émanation d'une société. Or, l'anthropologie sociale ne consiste évidemment pas à saisir un *homo religiosus* relevant d'une phénoménologie peu scientifique ou de sciences cognitives dont l'apport aux sciences sociales est encore à étayer, mais à étudier, voire à classer et à appréhender dans leurs évolutions, les sociétés.

**“L'anthropologie ne saurait s'isoler des autres disciplines
pour penser le social”¹²**

Anthropologue des sociétés il fut, anthropologue des sociétés il restera. Dans ce domaine, on sait qu'Alain Testart n'avait renoncé à aucun champ d'étude. Il a accordé autant d'attention aux différentes manifestations de

11. De son dialogue privilégié et répété avec les archéologues, Alain Testart a contribué ainsi à renouveler le débat sur l'État, sur la transition néolithique (2012a, 2012b), sur les chasseurs-cueilleurs d'hier (1982, 1986), mais aussi sur l'élaboration de critères archéologiques relatifs aux pratiques funéraires, aux inégalités sociales (2004c) et aux découvertes récurrentes de crânes humains (Boulestin & Gambier 2012).

12. Cf. *Principes de sociologie générale* (Testart 2004-2010 : vol. I).

la vie sociale – qu'elle soit institutionnelle, matérielle ou religieuse – qu'aux différentes formes des sociétés. Quand il étudia les chasseurs cueilleurs, la mythologie, le totémisme, la division sexuelle du travail, le don, le mariage mais aussi, l'esclavage, le sacrifice, le funéraire, la propriété usufondée, le mégalithisme, le droit de la guerre, ou encore la parenté ou l'initiation australienne, c'est toujours de manière comparative qu'il traita ces champs de recherche. Le comparatisme, dangereux selon certains, permettait, selon lui, de relever les grandes différences de structure sociale. Beaucoup d'entre nous savent qu'il a toujours voulu que la raison scientifique s'affranchisse des limites que l'on veut si souvent lui imposer. Le comparatisme intelligent se devait, selon lui, d'être large et devait « adresser le même type de question à des sociétés que tout sépare » (Testart 2004-2010). L'analyse séparée de chaque domaine d'étude, illégitime pour d'autres convaincus par les notions de fait social total ou d'*embedding*, permettait, selon ce mathématicien avisé, de démêler la réalité et de faire les abstractions nécessaires pour construire l'analyse. C'est ainsi que, sans renoncer à la spécificité propre des sociétés étudiées, il tenta de constituer une *compréhension générale* du social lui permettant d'élaborer une typologie des sociétés. Prolifique, il publiait, peu de temps après ses *Éléments de classification des sociétés* (2005a), son œuvre capitale *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*¹³. Mais la somme à laquelle il avait commencé à travailler dès les années 1990 et qu'il reprit dans ses séminaires des années 2000 dépassait de loin cet ouvrage ambitieux et synthétique, car elle devait aboutir à la production de plusieurs volumes intitulés *Principes de sociologie générale*. Assurément, pour trouver une œuvre scientifique correspondant à un tel chantier, il est plus naturel de se référer à la sociologie de Max Weber qu'à l'anthropologie de Lévi-Strauss. Alain Testart renouait en effet avec l'ambition du grand savant allemand d'il y a un siècle mais en intégrant cette fois – voire en s'appuyant sur – les sociétés pour lesquelles nous avons essentiellement des données ethnographiques. Dans un article paru dans la revue *Le Débat* (2009), il expliquait qu'il importait d'intégrer les peuples sans écriture dans l'histoire de manière à obtenir une vue juste et pleine de l'évolution des sociétés. Il n'est plus l'heure de distinguer l'objet de l'anthropologue de celui de l'historien comme le fit le fondateur du structuralisme mais de réunir enfin les champs d'études pour embrasser l'ensemble des sociétés humaines, sans principe de hiérarchie autre que celui de la rigueur

13. Cf. les excellents comptes rendus de Gérard Chouquer (2006), Serge Tornay (2010) et de Pierre Demeulenaere (2013). Dans ce volume (pp. 37-56), on pourra consulter la note de lecture d'*Avant l'histoire* par Bruno Boulestin.

scientifique établissant une taxinomie. Le droit des Aborigènes est, par exemple, tout aussi bon à penser que le droit d'une société étatique multi-séculaire (1994) ; de même, les dépôts funéraires sont aussi intéressants à considérer au Rubané que chez les Hittites ou encore dans des sociétés segmentées (2004c, 2005b). Une sociologie générale ne peut être fondée si elle néglige ce qui constituait la moitié de l'humanité et c'est pourquoi elle doit se situer au carrefour de l'anthropologie sociale avec ses sources ethnographiques et de l'histoire avec ses sources propres (textuelles, archéologiques, etc.).

Quand Alain Testart s'intéressa plus particulièrement à l'esclavage et aux « morts d'accompagnement », il en produisit un singulier petit ouvrage sur l'origine de l'État, dans le deuxième volet de *La Servitude volontaire* (2004b). Il montre qu'à l'origine, l'État est le plus souvent despotique et que le despote, s'appuyant sur des fidélités personnelles bien plus que sur la parenté¹⁴, était à même de supplanter ainsi des organisations semi-étatiques. Si, comme il le montre ailleurs dans *Avant l'histoire*, les organisations minimales des sociétés de chasseurs-cueilleurs ont pu évoluer dans un premier temps en des *ploutocraties ostentatoires* – expression qui recouvre et remplace la notion de chefferie et celle de société à *big man* –, dans un second temps ces ploutocraties se subdivisent en deux catégories principales : les démocraties primitives (Amérique du Nord) et les organisations lignagères (Afrique subsaharienne). Cette typologie de base permet de mieux entrevoir les conditions d'apparition de l'État, qui ne sont donc guère rendues faciles par la contrainte des lignages, et permet, également, d'avoir une vision d'ensemble des types de sociétés, qu'elles soient semi-étatiques ou non étatiques, les réintroduisant toutes dans une *histoire globale*. Qu'il s'agisse de leur organisation politique comme de leurs caractéristiques économiques – propriété usufondée (relative) précédant la propriété fundiaire que nous connaissons –, les sociétés « froides » ont tout autant à nous apprendre que les sociétés « chaudes », et non pas seulement en soulignant leurs différences mais en intégrant leurs spécificités dans une sociologie évolutive générale qui nous amène à penser les sociétés humaines quelles qu'elles soient et dans leur ensemble. Finalement, exclure ces sociétés de la réflexion sur la genèse de l'État, le droit, la guerre, l'échange, etc., ou continuer de les marginaliser en ne les étudiant que du point de vue de l'ethnologue, revient à se priver d'un champ important d'observation et d'analyse des sciences sociales, ce que les sciences de la nature n'ont évidemment jamais fait. Mais dire

14. « [U]ne société entièrement fondée sur la parenté est par principe antinomique avec le développement des liens personnels » (2004b : 116).

cela, c'est revenir à l'essai épistémologique publié par Alain Testart en 1991, *Pour les sciences sociales. Essai d'épistémologie*, qu'il serait bon de rééditer, dans lequel il énonçait finalement son programme scientifique tout en posant comme postulat que les sciences sociales ont pleinement vocation à devenir des sciences « dures » par la recherche d'invariants. Tout son travail sur les sociétés n'avait de toute façon pas un autre but – mis à part bien sûr celui de la connaissance pour elle-même – que de hisser les sciences sociales à ce niveau de rigueur scientifique par la recherche et l'établissement de lois objectives :

« C'est pourquoi on doit procéder par ordre. D'abord, construire une classification [...]. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra tenter de penser une évolution, laquelle tentative ne pourra se faire qu'en utilisant les catégories de la classification précédemment élaborée, quitte à les remanier au besoin, à les critiquer, voire à les rejeter » (2005a : 11).

Une compréhension générale du social supposait d'abord, selon lui, un examen fouillé des rapports sociaux. Il rappelait souvent que toute société obéit à un plan d'organisation qui se structure autour d'un ensemble de rapports sociaux qu'il appellera plus tard *rapports sociaux fondamentaux* dans ses séminaires. Mettre au jour les rapports sociaux permettait de comprendre de quelle façon les hommes dépendent les uns des autres dans chacune des sociétés. Son savoir prodigieux des sociétés ethnographiques et historiques lui permit d'identifier une diversité de rapports de dépendance : l'esclavage, les partenaires d'échange, la clientèle, les liens de type féodal, l'amitié jurée, le gagé, la parenté, la « puissance paternelle ou avunculaire », etc. Pour appréhender toute la gamme de l'inventivité humaine en matière de rapport de dépendance, il déploya une panoplie de catégories nouvelles et forgea des concepts nouveaux, des concepts plus larges. Pour distinguer les dépendances, il différençia par exemple les notions de « dépendance de fait » (comme l'esclave pour dette ou la clientèle) de la « dépendance de droit » (comme l'esclave *servus sine domine* ou les amitiés jurées). Que ce soit dans *L'Esclave, la dette et le pouvoir* (2001a) ou dans *La Servitude volontaire* (2004a et b), il a sorti le statut de l'esclave de la banalité dans lequel il était enfermé en donnant une conceptualisation qui sera d'ailleurs abondamment reprise dans le dernier livre de l'historien, spécialiste de la question, Olivier Grenouilleau (2014).

La question de la dépendance l'a poussé méthodologiquement à ouvrir de nombreux chantiers concernant les notions de réciprocité, de redistribution et de don. Ici, soulignons que suivant les fondateurs de la discipline anthropologique, Bachofen, Morgan, MacLennan ou Maine, Alain Testart continuait à penser que l'anthropologie et le droit comparé (ou l'histoire du droit) ont « un intérêt congénital commun pour la

théorie anthropologique alors que ces deux disciplines semblent devoir aujourd'hui se boudier avec quelques conséquences désastreuses pour la réflexion anthropologique »¹⁵. Dès les années 1990, il a souligné le fait que la plupart des notions employées par les anthropologues gagneraient à être traitées juridiquement. Selon lui, la pensée juridique et les notions d'aliénabilité, d'impôt, d'exigibilité, de contrat, etc., sont utiles à la théorie anthropologique et même indispensables à la définition correcte du don et de maints autres concepts. À une anthropologie qui confond ordinairement donation et échange, gratuité et paiement, la notion d'exigibilité permet de sortir le don de l'ombre de Marcel Mauss et de son célèbre *Essai sur le don* – renouant ainsi avec les travaux de René Maunier sur la *tawasa*. Que l'économie des sociétés primitives ne soit pas faite que de dons mais implique souvent des paiements tout à fait obligatoires et contraignants est maintenant une évidence comme semble en convenir Philippe Descola dans son ouvrage *Par-delà nature et culture* (2005). Cet éclaircissement conceptuel du don a permis à Alain Testart de rendre compte de concepts nouveaux, comme l'échange non marchand, la propriété usufondée, la redistribution, la réciprocité, l'esclavage et d'autres formes de dépendance, mais aussi de notions liées à la monnaie, aux obligations sociales parentales et affinales, à l'économie politique du mariage ou au *wergeld*¹⁶.



La disparition d'Alain Testart prive l'anthropologie d'un esprit brillant et original. Anthropologue social convaincu, il a donné les moyens épistémologiques à cette discipline pour se renouveler face à la restriction drastique du terrain ethnologique et pour faire naître une véritable et fructueuse interdisciplinarité à l'intérieur des sciences sociales sous l'impulsion de l'anthropologie. Sa disparition nous prive aussi d'un homme fidèle en amitié qui savait stimuler étudiants et chercheurs en mutualisant son savoir et ses connaissances. Il restera selon l'expression des uns et des autres un « formidable agitateur d'idées », un « défricheur de nouvelles pistes », un « bouillon d'idées décisives »¹⁷.

15. Extrait d'une communication ayant pour sujet « Regards sur l'anthropologie du droit » (2003) retrouvée dans les archives d'Alain Testart.

16. Sur ces questions, cf. les ouvrages d'Alain Testart (1993a, 2001a et b, 2007a), et les articles de 1996-1997, 2001b, 2005c, 2007b, 2013.

17. Une association, la Société des amis d'Alain Testart, lui est dédiée (amicale.alaintestart@yahoo.fr).

À présent, il a probablement rejoint le *Temps du Rêve*, toutefois, le connaissant, on est en droit de penser qu'il ne s'aventurera jamais très loin...

*École des hautes études en sciences sociales,
Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris*
barry@ehess.fr

Paris

lecrivain.valerie@wanadoo.fr

Paris

ch.lemardele@gmail.com

Institut de recherche pour le développement, Montpellier

Bernard.moizo@ird.fr

Testart, Alain

1978a *Des classifications dualistes en Australie. Essai sur l'évolution de l'organisation sociale*. Paris, MSH/Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille III (« Travaux et documents »).

1978b « Bandes et clans en Australie : pourquoi des clans patrilinéaires et localisés ? », *Journal de la Société des océanistes* 61 : 147-159.

1982 *Les Chasseurs-cueilleurs ou l'origine des inégalités*. Nanterre, Société d'ethnographie (« Mémoires de la Société d'ethnographie »).

1985 *Le Communisme primitif*, 1. *Économie et idéologie*. Paris, Éd. de la MSH.

1986 *Essai sur les fondements de la division sexuelle du travail chez les chasseurs-cueilleurs*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Cahiers de l'homme » 25).

1987 « Deux modèles du rapport entre l'homme et l'animal dans les systèmes de représentation », *Études rurales* 107-108 : 171-193.

1991a *Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale*. Paris, Éd. de la MSH.

1991b *Pour les sciences sociales. Essai d'épistémologie*. Paris, Christian Bourgois (« Épistémé essais »).

1992 *De la nécessité d'être initié. Rites d'Australie*. Nanterre, Société d'ethnologie (« Mémoires de la Société d'ethnologie »).

1993a *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*. Paris, Armand Colin [éd. révisée et complétée en 2006].

1993b « La réversibilité du temps et le mariage des cousins croisés », *Social Anthropology* 1 (1) : 73-77.

1993c « Ombres et lumières sur les Warlpiri (Australie Centrale) », *Social Anthropology* 1 (2) : 187-198.

1993d « Des Rhombes et des tjurunga : la question des objets sacrés en Australie », *L'Homme* 125 : 31-65.

1994 « Le droit aborigène australien (avec une annexe sur la définition du droit dans la perspective de la sociologie comparative) », *Droit et cultures* 27 : 7-52.

1996a *La Parenté australienne. Étude morphologique*. Paris, Éd. du CNRS.

1996b « Manières de prendre femme en Australie », *L'Homme* 139 : 7-57 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1996_num_36_139_370117].

1996-1997 « Pourquoi ici la dot et là son contraire ? Exercice de sociologie comparative », *Droit et cultures* 32 : 7-36 (1^{re} partie) ; 33 : 117-138 (2^e partie) ; 34 : 99-134 (3^e partie).

1997 « Compte rendu de Marika Moisseeff, *Un long chemin semé d'objets culturels. Le cycle initiatique aranda* », *L'Homme* 141 : 192-195 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1997_num_37_141_370230].

1998 « L'Australie dans *L'Année sociologique* (1898-1913) », *L'Année sociologique* 48 : 163-191.

2000 « Quelques considérations sur le temps dans la parenté et le mariage entre cousins croisés », *L'Homme* 154-155 : 547-558 [http://lhomme.revues.org/48].

2001a *L'Esclave, la dette et le pouvoir. Études de sociologie comparative*. Paris, Errance.

2001b « Nouvelles hypothèses sur la dot », *Droit et cultures* 42 : 183-210.

2004-2010 *Principes de sociologie générale. Séminaire*. Manuscrit inédit. 4 vol.

2004a *La Servitude volontaire*, 1. *Les morts d'accompagnement*. Paris, Errance.

2004b *La Servitude volontaire*, 2. *L'origine de l'État*. Paris, Errance.

2004c « Deux politiques funéraires : dépôt ou distribution », in Luc Baray, ed., *Archéologie des pratiques funéraires*.

* Voir sa bibliographie complète sur le site officiel : www.alaintestart.com/biblio.htm

- Approche critique*. Actes de la table ronde, Glux-en-Glenne, 7-9 juin 2001. Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen (« Bibracte » 9) : 303-316.
- 2005a *Éléments de classification des sociétés*. Paris, Errance.
- 2005b « Le texte hittite des funéraires royales au risque du comparatisme », *Ktéma* 30 : 29-36.
- 2005c « Les royautes archaïques sont-elles marquées par la redistribution ? Critique de la trilogie : réciprocité, redistribution, échange », in Philippe Clancier *et al.*, eds, *Autour de Polanyi. Vocabulaire, théories et modalités des échanges*. Actes de la rencontre, Nanterre, 12-14 juin 2004. Paris, De Boccard (« Colloques de la Maison René-Ginouès »).
- 2007a *Critique du don. Études sur la circulation non marchande*. Paris, Syllepse.
- 2007b « Clientèle, clientélisme, évergétisme et liturgies », in Valérie Lécivain, ed., *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale. Histoire et anthropologie*. Dijon, Éd. universitaires de Dijon.
- 2009 « L'histoire globale peut-elle ignorer les Nambikwara ? Plaidoyer pour l'ethno-histoire », *Le Débat* 154 : 109-118.
- 2010 *La Déesse et le grain. Trois essais sur les religions néolithiques*. Paris, Errance (« Les Hespérides »).
- 2012a *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).
- 2012b « La préhistoire des autres, du déni au défi », in Nathan Schlanger & Anne-Christine Talyor, eds, *La Préhistoire des autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*. Paris, La Découverte-INRAP-Musée du quai Branly.
- 2013 « Reconstructing Social and Cultural Evolution : The Case of Dowry in the Indo-European Area », *Current Anthropology* 54 (1) : 23-50.
- 2014 *L'Amazone et la cuisinière. Anthropologie de la division sexuelle du travail*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).
- Testart, Alain, ed.
2002 *Aux origines de la monnaie*. Paris, Errance.
- Testart, Alain, Nicolas Gourovoff & Valérie Lécivain
2002 « Les prestations matrimoniales », *L'Homme* 161 : 165-196
[<http://lhomme.revues.org/146>].
- Testart, Alain
(avec la collab. de Christian Jeunesse, Luc Baray & Bruno Boulestin)
2010 « Les esclaves des tombes néolithiques », *Pour la Science* 396 : 74-80.

Boulestin, Bruno &

Dominique Henry Gambier, eds

2012 *Crânes trophées, crânes d'ancêtres et autres pratiques autour de la tête. Problèmes d'interprétation en archéologie.*

Actes de la table ronde pluridisciplinaire, musée national de Préhistoire, Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne, France, 14-16 octobre 2010). Oxford, Archaeopress (« Bar. International Series »).

Chouquer, Gérard

2006 « Compte rendu : Alain Testart, *Éléments de classification des sociétés* », *Études rurales* 178 (2) : 260-265 [http://etudesrurales.revues.org/4342].

Demeulenaere, Pierre

2013 « Les sociétés avant l'histoire : compte rendu d'Alain Testart, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac* », *Commentaire* 143 : 683-686.

Descola, Philippe

2001 *Leçon inaugurale faite le 29 mars 2001, Collège de France, Chaire d'anthropologie de la nature*. Paris, Collège de France.

2005 *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.

Gallay, Alain

2006 *Les Sociétés mégalithiques. Pouvoir des hommes, mémoire des morts*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Grenouilleau, Olivier

2014 *Qu'est-ce que l'esclavage ?* Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »).

Guilaine, Jean, ed.

2009 *Sépultures et sociétés : du Néolithique à l'histoire*. Paris, Errance (« Hespérides »).

Héritier, Françoise

1979 « Symbolique de l'inceste et de sa prohibition », in Michel Izard & Pierre Smith, eds, *La Fonction symbolique. Essais d'anthropologie*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).

Tornay, Serge

2010 « À propos d'Alain Testart, *Éléments de classification des sociétés* », *Journal des africanistes* 79 (2) : 387-400 [http://africanistes.revues.org/3112].